



Liminaire de la CAP n°2 du 20/06/2019

Après des années de suppressions d'emplois, de restructurations et de tension sur le pouvoir d'achat, le gouvernement veut désormais imposer un dynamitage en règle de la Fonction publique et de la DGFIP : toutes les missions, tous les services, tous les agents sont concernés.

La réduction inédite du réseau et les dispositifs « Fonction publique » se traduiront par une mobilité géographique et fonctionnelle forcée. Cette mobilité contrainte sera notamment permise par l'affectation au département avec la possibilité pour les directeurs de déplacer ou de bloquer les agents dans « l'intérêt du service »...

Avec la mise en place du RIFSEEP, la rémunération « au mérite » ne peut que conduire à une concurrence malsaine entre les agent.e.s sur fond de dégradation accrue de l'ambiance dans les services, des conditions de travail et de la qualité du service rendu.

Les promotions internes sont réduites à peau de chagrin : les qualifications des agents sont ignorées.

En outre, aucune revalorisation de la valeur du point d'indice et du régime indemnitaire n'est envisagée : avec l'évolution du coût de la vie, les agents continueront de voir leur pouvoir d'achat baisser.

Alors même que France Télécom est en train d'être jugé pour le harcèlement moral qu'a fait subir la direction à ses agent.e.s, ce qui a provoqué de nombreuses dépressions et suicides, il serait temps que cette affaire éveille enfin les consciences de nos propres responsables !

Bien entendu, la DGFIP est à la pointe dès qu'il s'agit de sacrifier le service public. La déstructuration de notre service public est « en marche ». Le privé est au bout du fil... Seules promesses : suppressions de missions et d'emplois, moins-disant social et conditions de vie au travail dégradées.

C'est dans ce contexte qu'a été annoncé le remplacement, à partir du 20 mai 2019, de l'actuel directeur général Bruno Parent par Jérôme Fournel, directeur de cabinet du ministre de l'Action et des Comptes publics Gérard Darmanin depuis mai 2017. Il a été l'ancien directeur général des douanes et droits indirects de février 2007 à février 2013, ancien conseiller de Jean-Pierre Raffarin, puis de Dominique de Villepin à Matignon.

Il a été le fossoyeur des douanes durant son mandat, accélérant leur démantèlement. Comment dire que son arrivée n'est pas vraiment pour nous rassurer !!

Cette année, 5 076 demandes de mutations ont été déposées (13,87 % des effectifs B) contre 6331 en 2018 (17,03 %) et 8003 en 2017 (21,14 %). Comme on peut le voir, ce chiffre est en baisse constante sur ces 3 dernières années et relativise très largement le taux de satisfaction de 68,9 % que la DG affiche.

D'ailleurs, se contenter de ce chiffre serait faire fi des 21 affectations d'office ou des 112 rapprochements externes qui restent en attente ! Ces agent.e.s n'obtiennent pas satisfaction du fait des 1894 postes vacants sur les seuls emplois administratifs ! C'est du jamais vu depuis la création de la DGFIP !

Prenons l'exemple du Pas-de-Calais : 30,7 postes vacants alors que 13 Rapprochements Externes restent à faire !

Et que dire des départements, comme les Pyrénées-Orientales, où des collègues attendent la prise en compte de leur Rapprochement Externe depuis des années, leur faisant vivre, ainsi qu'à leurs familles, un enfer.

La situation catastrophique des effectifs, ainsi maintenue en connaissance de cause, empêche ces collègues de rejoindre leur famille.

La grande nouveauté de ce mouvement 2019 concerne la mise en place de la « départementalisation » dans 14 départements préfigurateurs. Nous constatons que dans ces départements, le nombre d'agent.e.s ayant formulé une demande est en chute libre.

Par exemple :

- Pas-de-Calais : 100 demandeurs en 2019 contre 237 en 2018,

- Ain : 36 demandeurs en 2019 contre 120 en 2018.

Les collègues n'osent plus demander leur mutation, même s'il en va de leur bien-être.

La CGT s'oppose à la départementalisation, au moment où sont annoncées la destruction des services RH locaux et la réduction voire la disparition programmée des instances paritaires.

Notre revendication d'une affectation la plus fine possible (à la commune) est plus que jamais d'actualité.

A Guéret, le 20 juin 2019